



Vice de procédure ou pas ?

Par **Voctir13**, le **21/09/2023** à **19:17**

Bonjour a tous,

Un mineur de 16 ans a été auditionné sans avocat ni enregistrement vidéo suite a une fausse déclaration de son identité, cela constitue-il un vice de procédure ?

L'audition était dans le cadre d'une garde à vue pour une affaire en flagrance (Recel de vol et défaut de PC).

L'identité réelle du concerné a été découverte après l'audition et par ailleurs il était jusque la retenu dans une cellule accompagnée d'autres gardés à vue majeurs.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Zénas Nomikos**, le **25/09/2023** à **16:22**

Bonjour,

votre affaire est délicate et met potentiellement en jeu la liberté d'un mineur en conséquence je vous conseille de consulter un avocat. Il y a des **consultations gratuites d'avocats** un peu partout, se renseigner.

Par **P.M.**, le **25/09/2023** à **16:44**

Bonjour,

Je propose déjà [ce dossier Service-Public...](#)